



Le bailleur exige l'accord du conjoint pour résiliation d'un bail

Par crobertleroy

Bonjour,
je souhaite résilier mon bail de l'appartement.
Le bailleur demande l'accord de mon épouse.
Mon épouse a une ordonnance d'éloignement suite à des violences conjugales.

La loi me permet de réduire le préavis à 1 mois. Rien n'indique que je peux me passer de l'accord de mon épouse pour demander la résiliation du bail de l'appartement.

Comment puis-je résilier mon bail en l'absence de l'accord de mon épouse ?

Bonne année 2023

Par morobar

Bonjour,
Comment puis-je résilier mon bail en l'absence de l'accord de mon épouse ?
Vous ne pouvez pas.
En clair vous ne pouvez pas la mettre à la rue.

Par kang74

Bonjour

Je rajouterai que si Madame restait dans le logement (ce qui serait normale, n'ayant pas donné son préavis) vous resterez solidaire des loyers jusqu'au prononcé du divorce .

Par crobertleroy

Si j'ai bien compris, Je n'habite plus dans le logement.
Elle ne peut pas y habiter.

Je continue à régler un loyer d'un logement vide.

Doublement victime....

Par ESP

Bonjour
Pour obtenir davantage d'infos d'un organisme spécialisé, je vous conseillerais de contacter votre ADIL.

Par kang74

Si elle ne veut pas y habiter (elle peut, si vous n'y habitez pas ... mais je vous le déconseille) elle peut très bien donner le congé pour le bail .
Elle est aussi solidaire du loyer ; elle n'a donc aucun interet à rester sur le bail, et avoir deux domiciles (et qu'un droit aux APL ...)

Je suppose que vous avez initié une procédure de divorce, donc il faut voir avec votre avocat, qui peut régler cela avec l'avocat de la partie adverse .